30 juin 2010



NOVAGALI PHARMA

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 301 962,56 € Siège social : 1 rue Pierre Fontaine – Genavenir IV 91 058 Evry Cedex 432 584 225 R.C.S. Evry

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2010

1. PRÉAMBULE

Les comptes présentés au 30 juin 2010 sont les premiers comptes publiés depuis la cotation de la Société en date du 21 juillet 2010.

Ces comptes ont été arrêtés par le directoire en date du 30 août 2010. Ils ne traduisent pas encore l'augmentation de capital qui est intervenue postérieurement à la date du 30 juin 2010 dans le cadre de l'introduction en bourse de notre Société. Ils ne prennent pas en compte la conversion des OCABSA lors de la cotation de la Société.

2. ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DE LA SOCIETE

Au 30 juin 2010, les produits d'activité de la société s'élèvent à K€ 655 au 30 juin 2010 contre K€ 1381 au 30 juin 2009. Cette évolution s'explique par la diminution des montants de crédits d'impôts recherche sur le premier semestre 2010 liée à la fin de certaines d'études.

Le chiffre d'affaires de la société, essentiellement le fait des ventes de Cationorm, est en légère hausse, passant de K€ 221 au 30 juin 2009 à K€ 236 au 30 juin 2010. Sur la même période les unités vendues sont respectivement de 52 018 et 72 388, soit une croissance de 39,2%. Cette différence de progression, entre chiffre d'affaires et unités, est due principalement au transfert de la commercialisation du produit en France par Novagali à un partenaire distributeur fin deuxième semestre 2009.

La trésorerie de la société est en net retrait passant de K€ 4 745 au 31 décembre 2009 à K€ 665 au 30juin 2010. Cette diminution s'explique par la consommation de la trésorerie pour la finalisation d'études et de recherches sur des nouveaux produits, et par le décalage dans le versement du remboursement du crédit d'impôt recherche relatif à l'année 2009 s'élevant à 1,8 millions d'euros. Ce dernier a été encaissé dans les premiers jours de juillet 2010.

Du fait de la finalisation de certaines d'études importants, le résultat opérationnel évolue favorablement en passant de $K \in (5\ 089)$ à $K \in (3\ 291)$, principalementpar la diminution des charges de la société relative à l'externalisation des études sur les produits en phase de développements.

Le résultat net s'établit à K€ (3 258) au 30 juin 2010 contre K€ (4 489) au 30 juin 2009.

3. SITUATION ET FAITS MARQUANTS

Aide d'OSEO de 9,4 millions d'euros.

Le 15 avril 2010, la Société a annoncé l'obtention d'une aide au financement de l'OSEO pour son projet collaboratif Vitrena, dont Novagali est chef de file. Ce projet est destiné à la mise au point d'un produit pharmaceutique particulièrement innovant, intégrant aussi bien le principe actif que son dispositif médical d'administration dans le traitement de la rétinopathie diabétique, un enjeu majeur de santé publique. Vitrena pourrait se traduire par un saut technologique significatif dans le domaine de l'ophtalmologie et de l'administration des produits ophtalmologiques.

La durée prévue du projet Vitrena est de 4,5 ans pour un budget prévisionnel de 19,4 millions d'euros, permettant de financer les développements jusqu'en fin de phase II d'étude clinique. Ce projet recevra une aide à hauteur de 9,4 millions à travers des subventions et des avances remboursables. Novagali Pharma est le premier bénéficiaire du soutien public au projet (7,4 millions d'euros). Une première subvention pour Novagali était attendue sur le 1^{er} semestre 2010 pour environ 680K€. Elle a été décaĕe au deuxième semestre en raison d'un retard administratif qui n'est pas du fait de la Société.

Poursuite des développements cliniques

Au cours de ce semestre la société a poursuivi le développement des ces différents produits et notamment:

- Cyclokat : l'analyse des résultats de la phase III de l'étude clinique réalisée en Europe a été complétée et les premières interactions avec les autorités réglementaires ont été initiées en Europe et aux Etats Unis. Notamment, une rencontre a eu lieu en avril avec la Food and Drug Administration aux Etats Unis (pre-NDA meeting) et les échanges se poursuivent afin de définir si l'étude déjà réalisée en Europe, sera considérée comme la première des deux études pivots nécessaires à un enregistrement du produit sur le territoire américain et de présenter le design pour l'étude complémentaire.
- Vékacia: Novagali a reçu, en février, l'approbation par l'European Medicines Agency du protocole de la seconde étude pivot de phase III dans le cadre du PIP (plan d'investigation pédiatrique) de Cyclokat soumis en 2009 à l'agence.

• Poursuite du développement commercial de Cationorm

Cationorm, le seul produit actuellement commercialisé par Novagali Pharma voit son développement se poursuivre au travers de partenariats de distribution avec les lancements commerciaux en Italie et au Portugal, ainsi qu'au Liban et aux Philippines. Les lancements au Proche-Orient et au Maroc sont décalés sur le deuxième semestre compte tenu des délais d'obtention des autorisations réglementaires.

4. EVOLUTION ET PERSPECTIVES

Perspectives

La société, avec les capitaux levés lors de son entrée en bourse, va poursuivre le développement des ses produits phares avec notamment:

- Cyclokat : poursuite des interactions réglementaires avec la FDA et l'EMA en vue d'initier la 2ème étude de phase III,
- Catioprost : lancement d'une phase II d'études cliniques dans le traitement du glaucome..

Parallement la société poursuivra ces activités de développement des affaires avec des acteurs majeurs de l'industrie pharmaceutique en vue d'établir des partenariats et le développement commercial de Cationorm sur différents territoires.

30 juin 2010

Gouvernance

Le dispositif actuel de gouvernement d'entreprise va être complété afin d'être compatible avec le Code de AFEP/MEDEF de décembre 2008 intitulé « Le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » et les dispositions légales en vigueur tout en l'adaptant à la taille et aux moyens de la Société.

5. ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DU SEMESTRE

Introduction en bourse de la Société

Novagali a réalisé son introduction en Bourse sur le marché Euronext en date du 21 juillet 2010, comme présenté dans le communiqué de presse disponible sur le site internet de la Société.

Le montant des fonds levés, dont l'offre réservée aux salariés, s'est établi à 22 176 500 euros, au prix de 3,40 euros par action. Le flottant s'élève à 23,2% du capital de la Société. Le capital de la Société s'élève à 16 274 532 actions après conversion des OCABSA et exercice des BSA_{OCA} mais hors exercice des autres BSA et BCE en circulation.

6. RISQUES ET INCERTITUDES - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les risques relatifs à la société sont précisés dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base la société.

Les transactions avec les parties liées, font l'objet des notes 22 et 25 des comptes semestriels 2010.

Comme annoncé et détaillé dans le communiqué de presse de la Société sur son site internet en date du 12 juillet 2010, 93.610 actions détenues par Crédit Agricole Private Equity ont été cédées aux membres de la Direction de la Société. Ces actions représentent 0,96% du capital de la société avant introduction en bourse et 0,58% du capital après augmentation de capital dans le cadre de l'introduction en bourse et exercice ou conversion de l'intégralité des instruments donnant accès au capital. Le prix des actions cédées a été déterminé en appliquant une décote de 75% du prix de l'offre fixé à 3,40 €.

La répartition finale des 93.610 actions cédées aux différents membres de la Direction de la Société est présentée dans le communiqué sur l'introduction en bourse datée du 21 juillet 2010 et disponible sur le site internet de la société.

30 juin 2010

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

(Art. 222-3 - 4° du Règlement Général de l'AMF)

J'atteste à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables (normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne pour les comptes consolidés) et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Jérôme Martinez Président du Directoire

30 juin 2010



NOVAGALI PHARMA

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 301 962,56 € Siège social : 1 rue Pierre Fontaine – Genavenir IV 91 058 Evry Cedex 432 584 225 R.C.S. Evry

COMPTES SEMESTRIELS CONDENSES AU 30 JUIN 2010

(Établis en normes IFRS)

30 juin 2010

I - ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2010

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

(Montants en euros)

	Note	30/06/2010	31/12/2009
ACTIF		€	€
Actif non courant			
Immobilisations incorporelles	6	225 571	242 890
Immobilisations corporelles	5	361 158	410 522
Immobilisations financières		49 773	50 933
Autres actifs non courants			
Total de l'actif non courant		636 502	704 346
Actif courant			
Stocks et en cours			
Créances clients et comptes rattachés	7	143 144	126 408
Autres créances	8/12	3 103 336	2 342 340
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	661 325	4 745 397
Total de l'actif courant		3 907 805	7 214 146
TOTAL DE L'ACTIF		4 544 307	7 918 491

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

	Note	30/06/2010	31/12/2009
PASSIF		€	€
Capitaux propres			
Capital social	9	508 791	508 791
Primes liées au capital	9	45 305 693	45 305 693
Réserves		(54 258 596)	(45 806 826)
Intérêts minoritaires			
Résultat	_	(3 257 825)	(8 451 770)
Total des capitaux propres	=	(11 701 938)	(8 444 113)
Passif non courant			
Dettes à long terme	10.2	12 596 595	12 596 595
Provisions	11	153 653	144 217
110 (15)(0115)		133 033	111217
	10.1/1		
Autres dettes	2	1 067 045	913 068
Total du passif non courant	=	13 817 292	13 653 880
Passif courant			
	10.1/1		
Emprunts et dette financières à court terme	2	57 895	57 895
Fournisseurs et comptes rattachés	13	1 594 179	1 777 061
Autres passifs	13	776 880	873 768
Total du passif courant	- -	2 428 953	2 708 723
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	_	4 544 307	7 918 491

30 juin 2010

II – ETAT DU RESULTAT GLOBAL

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

	-	Note	30/06/2010 6 mois €	30/06/2009 6 mois €	31/12/2009 12 mois €
			E	E	E
Produits					
Chiffre d'affaires		14	236 062	220 832	426 317
Contrats de recherche et r Subventions, financement		14			5 000
crédit d'impôt recherche	s publics et	12/14	418 694	1 160 416	1 870 033
·	Total des produits		654 756	1 381 248	2 301 350
Charges opérationnelles					
Achats consommés			373 011	562 797	786 159
Charges de personnel		15/16	1 705 944	1 759 356	3 276 372
Charges externes		17	1 662 190 66 183	3 956 124 65 472	6 399 342 120 673
Impôts et taxes Amortissements et dépréc	iations		94 748	123 014	241 665
Autres produits opération		18	(9 580)	(43 994)	(73 067)
Autres charges opérationr		18	52 763	48 101	96 744
Re	ésultat opérationnel		(3 290 503)	(5 089 622)	(8 546 538)
Produits financiers		19	54 570	657 215	162 935
Charges financières		19	(21 892)	(56 189)	(68 167)
Re	ésultat avant impôt		(3 257 825)	(4 488 597)	(8 451 770)
Impôt sur les sociétés					
Re	ésultat net		(3 257 825)	(4 488 597)	(8 451 770)
Nombre moyen pondéré d	l'actions en				
circulation		22	6 359 882	6 359 882	6 359 882
Résultat par action (€/act	ion)		(0,51)	(0,71)	(1,33)
Nombre moyen pondéré d	'actions potentielles		6 918 158	6 918 158	6 918 158
					_
			30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
			6 mois	6 mois	12 mois
			€	€	€
Résultat net			(3 257 825)	(4 488 597)	(8 451 770)
Autres éléments du résulta	at global :			_ ,	
Résultat global de l'exer	cice		(3 257 825)	(4 488 597)	(8 451 770)
S					

30 juin 2010

III – ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

	Note	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
_		€	€	€
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles				
Résultat de l'exercice		(3 257 825)	(4 488 797)	(8 451 770)
Réconciliation du résultat net et de la trésorerie utilisée				
pour les activités opérationnelles:		0.4.		
Amortissements et dépréciations	5/6	94 748	123 014	241 665
Charges calculées liées aux paiements en actions	10110	(45.000)	(500.000)	(55.044)
	10/19	(46 023)	(590 909)	(77 841)
Autres éléments exclus de la trésorerie (comptes de régularisation,		5 0 4 4	20.150	~ ~ ~ A A
provisions, plus/(moins)value latente etc.)	1040	5 044	29 159	56 544
1	10/12	(417 194)	1 767 613	1 071 231
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement		(2 (21 250)	(2.150.520)	(= 1 < 0, 1 = 1)
financier net et impôt		(3 621 250)	(3 159 720)	<u>(7 160 171)</u>
Stocks et en cours			66 755	66 755
Créances clients	7	(16 736)	76 800	76 488
Autres créances	8	93 626	404 421	528 216
Fournisseurs	13	(194 476)	(974 303)	(1 521 394)
Autres passifs courants	13	(96 389)	(380 616))	(302 732)
•		· · · · · ·	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Variation du besoin de fonds de roulement		(213 966)	(806 942)	(1 152 668)
Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles		(3 835 215)	(3 966 662)	(8 312 839)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5	$(28\ 065)$	(18998)	(20722)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles				
Acquisitions d'immobilisations financières		1 161		(2 311)
Cessions d'immobilisations				1 050
Variation des dettes sur immobilisations		11 585	$(10\ 404)$	$(10\ 404)$
Autres flux liés aux opérations d'investissement				1 991
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		(15 320)	(29 402)	(30 395)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement:				
Augmentation (diminution) des emprunts		200 000	300 000	257 895
Emprunt obligataire	10			5 000 002
Augmentation de capital (frais d'introduction en bourse)	8	(433 536)		
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement:		(233 536)	300 000	5 257 896
Profits/ (pertes) de change sur la trésorerie				
(Diminution) / Augmentation de la trésorerie		(4 084 071)	(3 696 064)	(3 085 338)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture	4	4 745 397	7 830 736	7 830 736
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture	4	661 325	4 134 671	4 745 397

30 juin 2010

IV – ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Actions ordinaires				
	Nombre d'actions (note 8)	Montant	Primes liées au capital	Réserves et pertes cumulées	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2007	6 359 882	508 791	43 493 111	(33 062 629)	10 939 272
Perte nette				(12 790 912)	(12 790 912)
Augmentation de capital			81		81
Paiements fondés sur des actions Composante capitaux propres liée				46 715	46 715
à l'OCABSA			1 068 182		1 068 182
Au 31 décembre 2008 Perte nette Augmentation de capital Paiements fondés sur des actions Composante capitaux propres liée	6 359 882	508 791	44 561 374	(45 806 826) (4 488 797)	(736 661) (4 488 797)
à l'OCABSA					
Au 30 juin 2009	6 359 882	508 791	44 561 374	(50 295 623)	(5 225 458)
Perte nette Augmentation de capital Paiements fondés sur des actions Composante capitaux propres liée				(3 962 973)	(3 962 973)
à l'OCABSA			744 318		744 318
Au 31 décembre 2009	6 359 882	508 791	45 305 693	(54 258 596)	(8 444 113)
Perte nette Augmentation de capital Paiements fondés sur des actions Composante capitaux propres liée à l'OCABSA				(3 257 825)	(3 257 825)
Au 30 juin 2010	6 359 882	508 791	45 305 693	(57 516 421)	(11 701 938)

ANNEXE AUX COMPTES SEMESTRIELS CONDENSES

		des matieres ITATION DE LA SOCIÉTÉ	1
		MARQUANTS DU SEMESTRE	
		S, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE	
K			
	1.	Arrêté des comptes	
	2.	Règles et méthodes comptables	
	3.	Périmètre de la société	
	4.	Trésorerie et équivalent de trésorerie et instruments financiers courants	
	5.	Immobilisations corporelles	. 4
	6.	Immobilisations incorporelles	. 4
	7.	Créances clients	. 5
	8.	Autres créances	. 5
	9.	Capital	. 5
	10.	Emprunts	. 7
	11.	Provisions	10
	12.	Subventions et financements publics	11
	13.	Fournisseurs et autres passifs	11
	14.	Chiffre d'affaires et produits opérationnels	13
	15.	Charges de personnel et effectifs	13
	16.	Paiements en actions	13
	17.	Charges externes	14
	18.	Autres produits et charges d'opérationnels	15
	19.	Produits et charges financiers, nets	15
	20.	Impôts sur les bénéfices	15
	21.	Engagements	16
	22.	Relations avec les parties liées	16
	23.	Résultat par action	16
	24.	Gestion des risques financiers	16
	25.	Événements postérieurs à la clôture	16

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Novagali Pharma SA («la Société») est une société pharmaceutique dont l'activité vise essentiellement le développement de médicaments en ophtalmologie. La Société dispose de trois plates-formes technologiques brevetées.

Au 30 juin 2010, la société avait un produit commercialisé depuis 2008, le Cationorm[®], dans l'indication de l'œil sec léger et avait 4 produits en développement à des stades de développement divers.

FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE

Aide d'OSEO de 9,4 millions d'euros.

Le 15 avril 2010, la Société a annoncé l'obtention d'une aide au financement de l'OSEO pour son projet collaboratif Vitrena, dont Novagali est chef de file. Ce projet est destiné à la mise au point d'un produit pharmaceutique particulièrement innovant, intégrant aussi bien le principe actif que son dispositif médical d'administration dans le traitement de la rétinopathie diabétique, un enjeu majeur de santé publique. Vitrena pourrait se traduire par un saut technologique significatif dans le domaine de l'ophtalmologie et de l'administration des produits ophtalmologiques

La durée prévue du projet Vitrena est de 4,5 ans pour un budget prévisionnel de 19,4 millions d'euros, permettant de financer les développements jusqu'en fin de phase II d'étude clinique. Ce projet recevra une aide à hauteur de 9,4 millions à travers des subventions et des avances remboursables. Novagali Pharma est le premier bénéficiaire du soutien public au projet (7,4 millions d'euros). Une première subvention pour Novagali était attendue sur le 1^{er} semestre 2010 pour environ 680k€. Elle a été décalée au deuxième semestre en raison d'un retard administratif n'incombant pas à la Société.

• Poursuite des développements cliniques

Au cours de ce semestre la société a poursuivi le développement des ces différents produits et notamment:

- Cyclokat : l'analyse des résultats de la phase III de l'étude clinique réalisée en Europe a été complétée et les premières interactions avec les autorités réglementaires ont été initiées en Europe et aux Etats Unis. Notamment, une rencontre a eu lieu en avril avec la Food and Drug Administration aux Etats Unis (pre-NDA meeting) et les échanges se poursuivent afin de définir si l'étude déjà réalisée en Europe, sera considérée comme la première des deux études pivots nécessaires à un enregistrement du produit sur le territoire américain et de présenter le design pour l'étude complémentaire.
- Vékacia: Novagali a reçu, en février, l'approbation par l'European Medicines Agency du protocole de la seconde étude pivot de phase III dans le cadre du PIP (plan d'investigation pédiatrique) de Cyclokat soumis en 2009 à l'agence.

Poursuite du développement commercial de Cationorm

Cationorm, le seul produit actuellement commercialisé par Novagali Pharma voit son développement se poursuivre au travers de partenariats de distribution avec les lancements commerciaux en Italie et au Portugal, ainsi qu'au Liban et aux Philippines. Les lancements au Proche-Orient et au Maroc sont décalés sur le deuxième semestre compte tenu des délais d'obtention des autorisations réglementaires.

30 juin 2010

Autres

Les faits marquants postérieurs à la clôture : introduction en bourse, cession d'actions au management de la société sont développés en note 25 de cette annexe.

RÈGLES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE

1. Arrêté des comptes

Les comptes semestriels condensés de la société Novagali Pharma au 30 juin 2010 ont été arrêtés par le Directoire le 30 août 2010. Il s'agit des premiers comptes semestriels publiés depuis l'introduction en bourse de la société en date du 21 juillet 2010. La Société n'ayant aucune filiale, elle n'est pas soumise à l'obligation légale de présentation de comptes consolidés selon les normes IFRS mais par convention les a établis en application des dispositions du référentiel IFRS.

2. Règles et méthodes comptables

Les états financiers du Novagali Pharma arrêtés au 31 décembre 2009 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2009 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

Les comptes intermédiaires au 30 juin 2010 sont établis sous forme condensée selon les principes de la norme IAS 34 « Information Financière intermédiaire » norme du référentiel IFRS, tel que adopté dans l'union Européenne au 30 juin 2010 et disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission. Ils ne comprennent pas toutes les informations requises lors de la préparation des comptes annuels et doivent donc être lus de manière concomitante avec les états financiers au 31 décembre 2009. À l'exception des changements mentionnés ciaprès, les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2009.

Les normes, interprétations et amendements suivants, parus au Journal Officiel de l'Union européenne à la date de clôture des comptes semestriels, sont appliqués pour la première fois au 30 juin 2010 :

- la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » révisée en 2008 ;
- la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » révisée en 2008 ;
- les améliorations aux normes internationales d'information financière de 2009;
- l'amélioration à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » de 2008 :
- l'amendement à la norme IFRS 1« Première adoption des normes internationales d'information financière » relatif aux exemptions additionnelles pour les premiers adoptants;
- l'amendement à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » relatif aux transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie ;
- l'amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » relatif aux éléments éligibles à la couverture ;
- l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » ;
- l'interprétation IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers » ;
- l'interprétation IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger »;
- l'interprétation IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires » ;
- l'interprétation IFRIC 18 «Transfert d'actifs provenant de clients » et s'appliquant aux transferts ayant eu lieu après le 1^{er} juillet 2009.

30 juin 2010

La première application de ces normes, interprétations et amendements n'a pas d'impact significatif sur les comptes arrêtés au 30 juin 2010.

La Société n'a appliqué aucune norme, ni interprétation, ni aucun amendement par anticipation. Ces normes, interprétations et amendements étant celles dont l'application anticipée au 30 juin 2010 est possible :

- l'amendement à la norme IAS 32 « Classement des émissions de droits ;
- l'amélioration aux normes IFRS (mai 2010);
- l'interprétation IFRIC 19 « Extinction de dettes financières par émission d'instruments de capitaux propres » ;
- l'amendement à la norme IFRS 1 « Exemption limitée à la présentation d'informations comparatives relatives à IFRS 7 par les premiers adoptants »

ainsi que les normes, interprétations et amendements dont l'application anticipée au 30 juin 2010 n'est pas possible :

- la norme IAS 24 révisée « Informations sur les parties liées » ;
- la norme IFRS 9 « Instruments financiers» ;
- l'amendement à IFRIC 14 « Paiements anticipés des exigences de financement minimal ».

Les principales zones de jugements et d'estimations pour l'établissement des comptes semestriels condensés sont identiques à celles détaillées dans la note 2.23 de l'annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2009.

Enfin, comme mentionné dans les états financiers annuels au 31 décembre 2009, il est rappelé que l'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue pour cette situation intermédiaire et que la Société a pu assurer son financement grâce notamment à l'introduction en bourse réalisée postérieurement à la date du 30 juin 2010 et qui est développée en note 25 de cette annexe.

3. Périmètre de la société

La société ne possède aucune filiale et il est rappelé que les comptes qui sont présentés sont les comptes de la société Novagali Pharma établis en normes IFRS pour les besoins de la cotation. La société ne possède pas de participations directes ou indirectes dans d'autres sociétés qui nécessiteraient l'établissement de comptes consolidés.

Il est également précisé que la Société n'a détenu et ne détient aucun actif destiné à être cédé ni activité abandonnée, en application de la norme IFRS 5.

4. Trésorerie et équivalent de trésorerie et instruments financiers courants

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit (en euros) :

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en euros)	30/06/201	31/12/200
	622.254	4717 227
Dépôts bancaires à court terme Instruments financiers à court terme	633 254	4 717 327
à leur valeur de marché	28 071	28 071
Total	661 325	4 745 397
Dont plus-values latentes	4 126	4 126

Le montant des plus-values latentes relatives aux équivalents de trésorerie a été enregistré dans le compte de résultat.

Au 30 juin 2010, la Société ne disposait pas d'investissements dans des actifs financiers disponibles à la vente.

30 juin 2010

5. Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(Montants en euros)

	31/12/2009	Augment.	Diminut.	30/06/2010
Matériel de laboratoire	1 418 007	25 489		1 443 496
Agencements des constructions	32 688			32 688
Matériel de transport	11 619			11 619
Matériel de bureau	80 731			80 731
Matériel informatique	159 893	2 576		162 469
Autres immobilisations corporelles	2 096			2 096
Total, brut	1 705 033	28 065		1 733 098
Amortissement cumulé du matériel de laboratoire	-1 094 640	-59 598		-1 154 238
Amortissement cumulé des agencements des constructions	-16 567	-1 901		-18 468
Amortissement cumulé du matériel de transport	-3 744	-1 936		-5 680
Amortissement cumulé du matériel de bureau	-37 677	-3 608		-41 285
Amortissement cumulé du matériel informatique Amortissement cumulé des autres immobilisations	-139 789	-10 384		-150 173
corporelles	-2 096			-2 096
Total des amortissements cumulés	(1 294 511)	(77 428)		(1 371 940)
Total, net	410 522	(49 363)		361 158

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application de la norme IAS 36, ni utilisation de la juste valeur en qualité de coût présumé d'une immobilisation corporelle.

6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, NETTES

(Montants en euros) 30/06/2010 31/12/2009 Brevets, Licences, Marques 426 743 426 743 Logiciels $42\ 229$ 42 229 **Total Brut** 468 972 468 972 Amort. cumulés brevets licences marques -205 153 -190 316 Amort. cumulés logiciel -38 247 -35 765 **Total Amortissements** -243 400 -226 081 Immobilisations incorporelles, nettes 225 571 242 890

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application de la norme IAS 36, ni utilisation de la juste valeur en qualité de coût présumé d'une immobilisation incorporelle.

30 juin 2010

7. Créances clients

CREANCES CLIENTS

(Montants en euros)

	30/06/2010	31/12/200
Clients et comptes attachés	143 144	126 408
Total	143 144	126 408

Les créances clients se rapportent principalement aux ventes de Cationorm[®].

8. Autres créances

Les autres créances courantes évoluent comme suit :

AUTRES CREANCES COURANTES ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

(Montants en euros)

	30/06/2010	31/12/2009
Demonstration of the state of the	16 472	20.860
Personnel et comptes rattachés	16 473	30 869
Crédit d'impôt recherche	2 201 554	1 784 360
Autres créances fiscales	256 717	330 863
Autres créances	35 671	53 854
Charges constatées d'avance	592 922	142 394
Total	3 103 336	2 342 340

Elles se composent principalement de crédit d'impôt recherche, de TVA déductible, de remboursement de TVA demandé et de charges constatées d'avance.

Le crédit d'impôt recherche de l'exercice 2009, soit 1784 360 euros est remboursable de façon anticipée et sur demande conformément aux dispositions de la Loi de Finances rectificative pour 2009. Le crédit d'impôt recherche de 2010 a été calculé selon les dispositions en vigueur et se monte pour ce semestre à 417 194 euros. C'est la principale évolution de semestre pour le poste des autres créances. Si la Loi de Finances rectificative pour 2010 ne venait pas à confirmer cette disposition, le crédit d'impôt recherche pour 2010 serait placée en Autres créances non courantes.

A fin juin 2010, les charges constatées d'avance incluent un montant de 433 536 euros correspondant aux frais relatifs à l'introduction en bourse. Ces frais seront imputés en diminution de la prime d'émission relative aux augmentations de capital à réaliser dans le cadre de la cotation de la Société.

9. Capital

9.1 Capital émis

Le capital social est fixé à la somme de cinq cent huit mille sept cent quatre-vingt-dix euros et cinquante six centimes ($\leq 508790,56$). Il est divisé en 6 359 882 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de $\leq 0,08$. Il n'a pas varié depuis les états financiers publiés pour la clôture des comptes au 31 décembre 2009.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions ("BSA"), Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise ("BSPCE") et options de souscription octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société.

Toutes les actions donnent droit à leurs titulaires à une part proportionnelle des résultats et de l'actif net de la Société.

30 juin 2010

9.2 Bons de souscription et options de souscription d'actions

La Société a émis des bons de souscription d'actions ("BSA") représentatifs d'une rémunération ainsi que des options de souscription d'actions destinées à ses salariés ("BCE" et autres.). Le nombre total des BSA et BCE émis n'a pas varié depuis la clôture des comptes au 31 décembre 2009. Par ailleurs, aucun bon n'est devenu caduc entre le 31 décembre 2009 et le 30 juin 2010.

Tableau BSA / BCE

Décision de l'Assemblée Générale	Туре	Nombre de bons émis au 30/06/2010	Nombre de bons caducs au 30/06/2010	Nombre de bon en circulation au 30/06/2010	Nombre maximum d'action à émettre	Prix de souscription par action
22/11/2002	BCE 1	31 580	31 580			6,18
22/11/2002	BCE 2	36 001	36 001			6,18
22/11/2002	BSA 1	8 210	8 210			6,18
28/05/2004	BSA 2004	6 970		6 970	13 940	6,33
28/05/2004	BCE Plan 2004/2007	83 978	59 485	24 493	48 986	6,33
28/06/2005	BSA 2005	6 746	700	6 046	12 092	6,33
28/06/2005	BCE Plan 2004/2007	52 567	600	51 967	103 934	6,33
22/06/2006	BSA 2006	16 317	710	15 607	31 214	8,80
22/06/2006	BCE Plan 2004/2007	71 187	565	70 622	141 244	8,80
22/06/2006	BCE Plan 2006/2008	29 863	3 549	26 314	52 628	8,80
15/05/2007	BCE Plan 2004/2007	49 220	10 000	39 220	78 440	8,80
15/05/2007	BCE Plan 2006/2008	63 282	37 478	25 803	51 606	8,80
15/05/2007	BSA 2007	15 564	15 564			8,80
24/06/2008	BSA 2008	12 096		12 096	24 192	8,80
	Total	483 581	204 442	279 138	558 276	

Chaque BSA, BSPCE donne droit à la souscription d'une action à créer, compte tenu de la division par cent de la valeur nominale de l'action intervenue le 22 novembre 2002.

Aux termes d'une assemblée générale en date du 15 mai 2007, les actionnaires ont :

- autorisé l'émission de 15 564 bons de souscription d'actions (BSA 2007) donnant chacun droit à la souscription d'une action nouvelle au prix unitaire de 17,60 €,
- autorisé l'émission de 49 220 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE Plan 2004/2007) donnant chacun droit à la souscription d'une action nouvelle au prix unitaire de 17,60 €,
- autorisé l'émission de 63 282 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE Plan 2006/2008) donnant chacun droit à la souscription d'une action nouvelle au prix unitaire de 17,60 €.

Par décision de l'assemblée générale des associés en date du 6 septembre 2007, la valeur nominale des actions a été divisée par 2 et a ainsi été portée de \in 0,16 à \in 08. Les BSA et BCE donnent droit dès lors à la souscription de deux actions nouvelles au prix unitaire fixé lors de l'émission.

Aux termes d'une assemblée générale en date du 24 juin 2008, les actionnaires ont :

• autorisé l'émission de 12 096 bons de souscription d'actions (BSA 2008) donnant chacun droit à la souscription de deux actions nouvelles au prix unitaire de 8,80 €,

9.3 BSA ratchet

En dehors des bons de souscription visés dans le paragraphe 9.2 précédent, lors de plusieurs augmentations de capital, la Société a émis des actions nouvelles auxquelles étaient attachés des bons de souscription d'actions à des fins de protection anti-dilutive, donnant droit de souscrire à des actions nouvelles par application d'un mécanisme de correction de valorisation assurant aux souscripteurs un réajustement conditionnel du prix de souscription. Ces BSA deviendront caducs de plein droit le jour de l'admission des titres de la Société sur un marché réglementé et ne seront plus exerçables après cette date. Ces BSA sont donc devenus caducs depuis l'entrée de la Société sur le marché Euronext le 21 juillet 2010.

30 juin 2010

10. Emprunts

10.1 Avances OSEO

Ce poste est relatif à un financement OSEO dont tout ou partie est remboursable en fonction du succès technique ou commercial du projet financé. Les montants en Autres dettes (passifs non courants) 600 000€ au 30 juin 2010 et 400 000€ au 31 décembre 2009, représentent la part à plus d'un an des avances reçues. Elles ne font l'objet d'aucune actualisation.

Les montants en Dettes à court terme au 31 décembre 2009 et au 30 juin 2010 représentent la part des avances devenues exigible à moins d'un an et qui sont remboursables le 30 septembre 2010.

10.2 Emprunt obligataire OCABSA

La société a procédé à l'émission, le 29 août 2008, d'un emprunt obligataire en deux tranches pour un montant total de 15.000.004,80 M€. La tranche initiale a été souscrite à la date d'émission pour 10.000.003,20 M€ et est représentée par 1.136.364 obligations convertibles en actions ordinaires avec bons de souscription attachés (ci-après les OCABSA 2008 1 T1) de 8,80 € de valeur nominale chacune. ChaqueOCABSA 2008 1 T1 étant composée d'une obligation convertible en actions, d'un BSA (bons de souscription d'actions) donnant droit à une action nouvelle et d'un BSOC 2008 (bons de souscription d'obligations convertibles) donnant droit de souscrire à la deuxième tranche. Deux BSOC 2008 permettant de souscrire à une OCABSA 2008 1 T2.

Suite à l'exercice des BSOC 2008 le 25 novembre 2009, la seconde tranche d'un montant de 5.000.001,60 M€ a été souscrite par émission de 568.182 obligations convertibles en actions ordinaires (ci-après les OCABSA 2008 1 T2). Les OCABSA 2008 1 T2 ont les mêmes caractéristiques que les OCABSA 1 T1. Le montant final de l'emprunt s'élève à 15.000.004,80 €, représenté par un total de 1.704.546 obligations convertibles en actions ordinaires avec bons de souscription attachés (ci-après collectivement les OCABSA 2008 1).

Les principales caractéristiques des OCABSA sont résumées ci-après :

- 1. Les OCABSA ont pour échéance le 31 décembre 2015. Elles ne sont pas productrices d'intérêts. Par contre, si elles ne sont pas converties en actions de la Société, une prime de non-conversion de 150% de leur valeur nominale initiale sera payable aux porteurs d'OCABSA (la « **Prime de Non-Conversion** »), soit 22,5 millions d'euros (en sus du remboursement du nominal) au jour de leur remboursement.
- 2. Les cas de remboursement anticipé des OCABSA sont les suivants :
 - non-respect par la Société des obligations légales relatives à l'arrêté des comptes annuels, à la tenue des assemblées et à l'information des actionnaires et des porteurs d'OCABSA;
 - non-respect par la Société de l'une quelconque de ses obligations au titre du contrat d'émission des OCABSA;
 - non certification des comptes de la Société par les Commissaires aux comptes et/ou non approbation des comptes par l'Assemblée générale des actionnaires dans les conditions prévues par la loi sauf prorogation du délai d'approbation accordée par le Président du Tribunal de commerce statuant sur requête de la Société.
- 3. Les OCABSA feront l'objet d'une conversion en actions ou d'un remboursement dans les conditions suivantes :
 - En cas de survenance d'une Opération Sur Capital, ou d'un changement de contrôle, ou de la cession de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société, les porteurs d'OCABSA pourront soit, (i) convertir leurs OCABSA à raison d'une action ordinaire nouvelle pour une OCABSA convertie, soit (ii) demander le remboursement anticipé de leurs OCABSA correspondant au montant nominal des OCABSA 2008 augmenté de la Prime de Non Conversion.
 - En cas d'Introduction en Bourse Qualifiée, les porteurs d'OCABSA devront convertir leurs OCABSA à raison d'une action ordinaire nouvelle pour une OCABSA convertie.
 - En cas d'Introduction en Bourse Non Qualifiée, les porteurs d'OCABSA pourront convertir leurs OCABSA à raison d'une action ordinaire nouvelle pour une OCABSA convertie.

30 juin 2010

- 4. Chaque OCABSA est assortie d'un bon de souscription d'actions (les « BSA_{OCA} »), donnant droit, en cas d'exercice, à la souscription d'une action nouvelle de la Société
 - Les BSA_{OCA} pourront être exercés à tout moment avant l'arrivée à échéance des OCABSA dans les hypothèses suivantes : en cas d'Opération Sur Capital, en cas d'Introduction en Bourse Non Qualifiée, en cas de changement de contrôle, en cas de cession de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société, à l'arrivée à échéance de l'emprunt obligataire, soit le 31 décembre 2015, ou si la Société vient à être soumise à une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.
 - Les BSA deviendront automatiquement caducs en cas d'Introduction en Bourse Qualifiée.
- 5. Le 31 décembre 2015, à l'arrivée à échéance des OCABSA, ou dans le cas d'un état de cessation des paiements, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire ou amiable de la Société, les porteurs d'OCABSA pourront convertir leurs OCABSA à raison de 10 actions ordinaires nouvelles pour une OCABSA convertie.

Le contrat d'OCABSA précise de la manière suivant les termes :

« Opération Sur Capital » désigne : (i) toute émission d'actions nouvelles avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription ou, (ii) toute émission de valeurs mobilières nouvelles donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ou, (iii) toute fusion absorption ultérieure de la Société, et ce, quel que soit le prix auquel seront émis les titres dans le cadre de l'une des opérations indiquées aux points (i), (ii) et (iii) ci-avant (y compris par voie d'échange, de conversion, de remboursement ou de souscription d'une action de la Société).

Il est précisé que ne sera pas considérée comme une Opération Sur Capital (i) toute émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société et réalisée dans le cadre de tout plan d'intéressement du personnel et/ou des dirigeants et le cas échéant des consultants (bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, plan d'options de souscription ou d'achat d'actions ou bons de souscription d'actions...) pour autant que la ou lesdites émissions ne portent pas sur plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société sur une base pleinement diluée, (ii) une augmentation de capital réservée à des actionnaires existants et n'excédant pas, en prime et valeur nominale, une somme de 5 000 000 euros (iii) toute émission d'actions suite à l'exercice de bons de souscription d'actions dits « BSA Ratchet », (iv) toute émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservée à un partenaire stratégique, notamment dans le cas de l'acquisition par la société d'une autre activité, de nouveaux produits ou d'une nouvelle technologie ainsi que (v) toute émission de titres autorisée dans le cadre de la présente Assemblée générale.

- « Introduction en Bourse Qualifiée » désigne : admission des titres de la Société aux négociations d'un marché réglementé français ou étranger ou sur Alternext, dans le cadre d'une offre publique permettant une levée de fonds d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 euros et une valorisation de la Société aboutissant à un prix de l'action supérieur ou égal, en prime et valeur nominale, à 17,60 euros (ou toute valeur ajustée après modification de la valeur nominale en cas de division du nombre d'actions).
- « Introduction en Bourse Non Qualifiée » désigne : admission des titres de la Société aux négociations d'un marché réglementé français ou étranger ou sur Alternext, dans le cadre d'une offre publique permettant une levée de fonds d'un montant inférieur à 30 000 000 euros et une valorisation de la Société aboutissant à un prix de l'action inférieur, en prime et valeur nominale, à 17,60 euros (ou toute valeur ajustée après modification de la valeur nominale en cas de division du nombre d'actions).

L'OCABSA 2008 1 est ainsi composée de deux tranches, chaque tranche étant à évaluer selon la norme IAS 32/39 à la date d'émission.

Pour permettre de comptabiliser cette émission selon la norme IAS 32/39, l'obligation convertible se décompose de la manière suivante en :

- o une composante « dettes financières »,
- o une composante « dérivées » (option de conversion en action),
- o une composante « capitaux propres » (BSA), et
- o une autre composante « dérivée » (BSOC 2008).

30 juin 2010

La valorisation de chacune de ces composantes peut se définir comme suit :

- o la composante « dette financière » est égale au prix d'une **obligation** classique sans option de conversion qu'aurait émise la Société sur le marché à la date d'émission de l'OCABSA 2008 1.
- o En plus de l'obligation classique, l'obligation convertible comporte une **option de conversion en action** (qualifiée de dérivée). La valeur de cette composante « dérivée » est à évaluer à sa juste valeur,
- o la composante **BSA ou « capitaux propres »** rattaché à cette obligation convertible se comptabilise comme un instrument de capitaux propres ; la parité de conversion étant fixe. Ce BSA a la particularité de devenir caduc dans le cas d'une introduction en bourse dite « qualifiée » d'un montant supérieur à 30 M€ et aboutissant à un prix de l'action supérieur à 17,6 €. Il est à comptabiliser à sa juste valeur à la date d'émission en tenant compte de la durée de vie restante, du cours de référence, de la volatilité, des niveaux de taux d'intérêt et du taux de rendement attendu pour l'action Novagali par le marché à la date de l'évaluation. Ces BSA sont avant tout des instruments financiers destinés à la protection des intérêts des porteurs d'Obligation Convertible,
- o le **BSOC**, **ou autre composante « dérivée** », correspond à un droit de souscrire à un emprunt obligataire. 2 BSOC donnent le droit de souscrire à une OCABSA 2008 1 T2.

Suite à l'exercice des BSOC le 25 novembre 2009, et l'émission de la deuxième tranche OCABSA 2008 1 T2, les caractéristiques des deux tranches T1 et T2 sont désormais les mêmes. Chaque OCABSA 2008 1 est assortie d'un bon de souscription d'actions (BSA) donnant droit à une action ordinaire nouvelle.

En posant les paramètres suivants :

- le prix de référence de l'action, 8,8€,
- le prix d'exercice, 13,2€ c'est-à-dire le prix de remboursement en numéraire de l'obligation (nominal plus prime de non conversion),
- la volatilité de l'action sous-jacente à l'émission, notée σ, 40%,
- la durée de l'option qui est de 7ans et 4mois à l'émission,
- le taux d'intérêt sans risque à 7 ans ; TEC 7 : 4,1% à fin août 2008,
- le taux d'actualisation pour Novagali Pharma : 8,9% soit +0.6% par rapport à des obligations privées « B » à 8,3% au même moment,
- la dilution liée à la création d'actions nouvelles par l'exercice des instruments dilutifs (BCE, BSA, OCABSA.

Les différentes composantes des l'OCABSA 2008 1 ont été évaluées en faisant appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables de niveau 2.

Il ressort ainsi de l'évaluation une valorisation pour chacune des composantes comme détaillé dans le tableau ci-dessous à chaque période étudiée :

Evaluation des composantes de l'OCABSA (Montants en euros)

Valorisation	31/12/2008	30/06/2009	30/06/2009	24/11/2009	25/11/2009	31/12/2009	31/12/2009	30/06/2010	30/06/2010
Durée	7 ans 4 mois		6 ans 6 mois		6 ans 1 mois		6 ans		5 ans 6 mois
Taux attendu	8,90%		10,45%		8,48%		8,54%		7,91%
Valeur de l'obligation	7,06		6,92		8,05		8,07		8,68
Option de conversion	0,33		0,28		0,24	0,301	0,301	0,274	0,274
BSA T1	0,94		0,97				1,37		1,61
BSA T2					1,31				
BSOC	0,47	0,00	0,00	0,40					
Total	8,80	0,00	8,17	0,40	9,60	0,30	9,74	0,27	10,57

La juste valeur de la composante obligation de l'OCABSA au 30 juin 2010 était de € 8,68 contre € 8,07au 31 décembre 2009.

30 juin 2010

Les valeurs individuelles des composantes établies, la valorisation complète de l'émission d'OCABSA se traduit avec ses répercutions dans les comptes de la Société comme décrit dans le tableau ci-dessous.

	31/12/2008	30/06/2009	30/06/2009	24/11/2009	25/11/2009	31/12/2009	31/12/2009	30/06/2010	30/06/2010
Nombre d'OCABSA émises	1 136 364		1 136 364		568 182		1 704 546		1 704 546
Capitaux propres									
Prime liés au capital (BSA)	1 068 182		1 068 182		744 318		1 812 501		1 812 501
Réserves									77 841
Résultat		590 909	590 909	79 545		(1 705)	77 841	46 023	46 023
Dettes									
Obligation	8 022 730		8 022 730		4 573 865		12 596 595		12 596 595
Option de conversion	375 000	(56 818)	318 182		136 364	1 705	513 068	(46 023)	467 046
BSOC	534 091	(534 091)		(79 545)	(454 546)				
Total	10 000 003		10 000 003		5 000 002		15 000 005		15 000 005

10.3 Maturité des passifs financiers

Échéance des passifs inscrits au 30 juin 2010

	Montant brut	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
	€	€	€	€	€	€
PASSIF financier						
Dettes à LT	12 596 595					12 596 595
Autres dettes	1 067 045				600 000	467 045
Emprunts et dettes financières à CT	57 895	57 895				
Fournisseurs et autres passifs	2 371 058	2 130 513		240 546		
Total passif	16 092 593	2 188 407	0	240 546	600 000	13 063 640

Il est précisé que ce tableau est établi sans tenir compte de l'éventualité d'une introduction en bourse. Le cas échéant, la part à plus de cinq ans qui est relative en totalité à l'emprunt OCABSA serait convertie dans le cadre d'une introduction en bourse et serait de ce fait au 30 juin à 0, le passif total inférieure à 3 mois étant dès lors de 15 252 047 €.

11. Provisions

Ce poste est exclusivement composé de la provision pour engagements de retraite.

La méthode utilisée pour l'évaluation des engagements de retraite est la méthode des unités de crédit projetées, en accord avec IAS 19. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite, inchangées par rapport au 31 décembre 2009, sont les suivantes :

- convention collective de la pharmacie,
- taux d'actualisation : 4,25%,
- âge de départ à la retraite : 65 ans,
- augmentation annuelle future des salaires : 4%,
- Table de mortalité TGH 05 et TGF 05,
- Rotation du personnel dégressive en fonction de l'ancienneté.

La provision pour engagement de retraite s'élève à 153 653 euros au 30 juin 2010 contre 144 217 euros au 31 décembre 2009.

30 juin 2010

12. Subventions et financements publics

La Société reçoit des aides de l'État français, de l'Union Européenne et des collectivités publiques locales françaises sous plusieurs formes :

- Avances conditionnées remboursables sous certaines conditions,
- Subventions d'investissement ou d'exploitation, et
- Crédits d'impôt recherche.

12.1. Subventions et financements publics conditionnés

Les avances conditionnées et emprunts auprès des collectivités publiques font l'objet d'un contrat avec l'Agence Nationale de Valorisation de la Recherche ("ANVAR"). La Société bénéficie de deux contrats d'avances de ce type. Ces avances ne portent pas intérêt, et sont remboursable à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial.

Dans le cadre du premier contrat le montant total perçu s'est élevé à 200 000 euros. Au 30 juin 2010, le montant restant dû est de 157 894,74 euros après un premier remboursement le 30 septembre 2009 de 42 105,26 euros correspondant à l'acquis technologique. Le solde dont une échéance de 57 894,74 est exigible le 30 septembre 2010 est désormais lié à l'appréciation du succès du programme de recherche financé.

Dans le cadre du deuxième contrat le montant effectivement perçu au 30 juin 2010 s'élève à 500 000 euros, dont 200 000 euros reçus en avril 2010 suite la validation de la 1ere étape. Le prochain versement est attendu pour 150 000 euros en mai 2011. Aucun remboursement de cette avance n'est prévu avant 2012.

12.2. Subventions d'exploitation

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'État ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques. A la différence des avances conditionnées :

- la Société a l'assurance de se conforter aux conditions attachées à ces subventions,
- ces subventions ne sont pas remboursables.

Ces subventions sont comptabilisées dans le compte de résultat sur l'exercice de rattachement aux charges ou dépenses correspondantes.

12.3. Crédit d'impôt recherche

Les montants restants actuellement dans les comptes de la société relatifs au crédit d'impôt recherche sont les suivants :

- 2009 : 1 784 360 €, remboursable en 2010 à tout moment sur demande
- 2010 : 417 194 €, remboursable en 2011 sauf si une Loi de Finances rectificative pour 2010 venait à ne pas confirmer ce dispositif.

13. Fournisseurs et autres passifs

13.1. Fournisseurs et comptes rattachés

FOURNISSEURS

	30/06/2010	31/12/2009
Fournisseurs et comptes rattachés	1 594 179	1 777 061
Total	1 594 179	1 777 061

30 juin 2010

13.2. Autres passifs

Les autres passifs s'analysent comme suit et regroupent les dettes à court terme vis-à-vis des tiers, des salariés et des organismes sociaux et fiscaux.

AUTRES PASSIFS

(Montants en euros)

	30/06/2010	31/12/2009
Dettes sociales	377 393	426 537
Dettes fiscales Autres dettes	399 487	447 230
Total	776 880	873 768

13.3. Instruments financiers inscrit au bilan et effet résultat

Les actifs et passifs de la Société sont évalués à leur juste valeur pour chaque période.

	Valeur a	u bilan	Juste V par ré		Prêts et o	créances	Dette au co	oût amorti	Instru non fin	
	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009
ACTIF financier										
Actif disponible à la vente										
Autres actifs financiers non courant										
Instruments financiers dérivés										
Créances clients nettes	143 144	126 408			143 144	126 408				
Autres actifs financiers courant	3 153 109	2 393 273			49 773	50 933			3 103 336	2 342 340
Equivalents de trésorerie	28 071	28 071	28 071	28 071						
Trésorerie	633 254	4 717 327	633 254	4 717 327						
Total actif	3 524 042	7 265 079	661 325	4 745 397	192 917	177 342	0	0	3 103 336	2 342 340
PASSIF financier										
Dettes à LT	12 596 595	12 596 595					12 596 595	12 596 595		
Autres dettes	1 067 045	913 068	467 046	513 068			600 000	400 000		
Emprunts et dettes financières à CT	57 895	57 895					57 895	57 895		
Fournisseurs et autres passifs	2 371 058	2 650 829					2 371 058	2 650 829		
Total passif	16 092 593	16 218 387	467 046	513 068	0	0	15 625 548	15 705 318	0	0

		u compte sultat	Juste Valeur par résultat		
	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009	
Produits financiers	46 358	77 987	46 358	77 987	
Charges financières	0	19 765	0	19 765	

Cf. Note 19 pour les valeurs au compte de résultat

30 juin 2010

14. Chiffre d'affaires et produits opérationnels

Les produits opérationnels se détaillent de la manière suivante :

CHIFFRE D'AFFAIRES ET PRODUITS OPERATIONNELS

(Montants en euros)

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
	6 mois	6 mois	12 mois
	€	€	€
Chiffres d'affaires	236 062	220 832	426 317
Contrats de recherche et revenus de licences			5 000
Subventions et crédits d'impôts	418 694	1 160 416	1 870 033
Total	654 756	1 381 248	2 301 350

Le chiffre d'affaires pour 2010 est majoritairement composé des ventes de Cationorm[®], seul produit commercialisé, en Europe (France, Italie, Portugal), Moyen-Orient et Asie du Sud Est. Ces ventes sont réalisées à travers des contrats de distribution avec des acteurs locaux. Le crédit d'impôt recherche constitue la grande majorité des revenus sur le poste subventions, financement. La société n'ayant qu'une activité et n'opérant majoritairement que sur un secteur ne présente pas d'information sectorielle.

Les revenus de licences proviennent de la fin d'une étude réalisée pour le compte d'une société pharmaceutique américaine.

15. Charges de personnel et effectifs

Les frais de personnel s'analysent comme suit (en euros) :

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
	6 mois	6 mois	12 mois
	1 178	1 232	
Salaires et traitement	305	772	2 278 231
Charges sociales	518 203	509 998	964 969
Charges sur engagements de retraite	9 436	16 586	33 172
Paiements en actions (note 16)	0	0	0
Charges du personnel	1 705 944	1 759 356	3 276 372

La Société employait 38 personnes au 30 juin 2010 contre 39 personnes au 31 décembre 2009 et 41 personnes au 30 juin 2009.

16. Paiements en actions

Les paiements en actions concernent tous les bons (BSA/BCE) attribués à des employés ou à des prestataires de services. Ils ont été enregistrés en charge au cours de l'exercice d'attribution sachant que ces bons sont susceptibles d'être exercés à tout moment pendant une période de 5 ans à compter de leur date d'attribution. Ils s'analysent comme suit :

30 juin 2010

		Charges relativ	es aux paiements	en actions					
Date	Plan	Nombre BCE	Nombre BCE	Durée	Taux sans	Prix	Volatilité	Juste	Charge
d'attribution	riaii	attribués	exercés	attendue	risque	d'exercice	Volatilite	valeur	attendue
26/03/2007	BSA 2006	15 607	31 214	5,00	3,92%	8,800	63%	4,975	155 290
29/05/2007	BSA 2007	15 564	31 128	5,00	3,92%	8,800	63%	4,975	154 862
24/06/2008	BSA 2008	12 096	24 192	5,00	4,70%	8,800	40%	1,931	46 715
26/03/2007	BCE 2004 - 2007	60 609	121 218	5,00	3,92%	8,800	63%	4,975	603 060
26/03/2007	BCE 2006 - 2008	16 894	33 788	5,00	3,92%	8,800	63%	4,975	168 095
29/05/2007	BCE 2004 - 2007	32 875	65 750	5,00	3,92%	8,800	63%	4,975	327 106
29/05/2007	BCE 2006 - 2008	32 388	64 776	5,00	3,92%	8,800	63%	4,975	322 261
26/03/2007	BCE 2004 - 2007	10 013	20 026	5,00	3,92%	8,800	63%	4,975	99 629
26/03/2007	BCE 2006 - 2008	9 420	18 840	5,00	3,92%	8,800	63%	4,975	93 729
29/05/2007	BCE 2004 - 2007	6 345	12 690	5,00	3,92%	8,800	63%	4,975	63 133
29/05/2007	BCE 2006 - 2008	22 045	44 090	5,00	3,92%	8,800	63%	4,975	219 348
Charge antéri	eure reconnue :								2 253 227
au 1 er semest	re 2009								0
au 31 décemb	re 2009								0
au 1 er semest	re 2010								0

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de la charge résultant de paiements en actions par application du modèle Black-Scholes de valorisation des options ont été les suivantes :

• Taux d'intérêt sans risque : TEC5 en vigueur à la date de l'attribution,

Dividende : néant,Volatilité : 40 à 63 %,

• Durée de vie attendue : 5 ans.

Les prix d'exercice, durée de vie estimée et juste valeur des actions sous-jacentes à la date d'attribution des bons ont été utilisées pour la valorisation de chaque catégorie de rémunérations en actions.

L'information détaillée sur le nombre d'options par catégories et les prix d'exercice est présentée en Note 9.2.

17. Charges externes

Les charges externes sont présentées ci- après en euros:

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
	6 mois	6 mois	12 mois
Locations	225 033	227 210	449 120
Entretiens et réparations	89 623	83 212	172 038
Assurances	32 140	40 328	73 183
Etudes et sous-traitances	484 205	2 320 817	3 679 648
Sous-traitances commerciales	=	182 715	182 715
Documentations	6 308	27 764	44 023
Honoraires et consultants	636 157	772 984	1 289 304
Frais de déplacements et congrès	155 710	260 734	437 656
Télécommunications	16 201	16 471	31 057
Frais bancaires	9 269	15 231	24 254
Autres	7 544	8 659	16 344
Total	1 662 190	3 956 124	6 399 342

Les dépenses de locations concernent principalement les loyers relatifs aux locaux utilisés par la Société.

Les études et sous-traitances se rapportent aux études cliniques réalisées au cours des périodes correspondantes ; elles sont externalisées auprès de sociétés spécialisées. Sur le 1er semestre 2010, ce poste est marqué par la un ralentissement des programmes d'étude dans l'attente de l'introduction en bourse.

30 juin 2010

Les honoraires et consultants correspondent aux différentes dépenses des intervenants fournissant des prestations de conseils scientifique et d'assistance dans la conduite des projets de recherche, ainsi que des honoraires administratifs tels que comptabilité, juridique et audit.

18. Autres produits et charges d'opérationnels

Les autres produits et charges d'exploitation s'analysent comme suit (en euros) :

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
	6 mois	6 mois	12 mois
Autres produits	9580	43 994	53 318
Autres charges	(52 763)	(48 101)	(96 143)
Produits et charges non récurrents	0	8 699	19 148
Autres produits et charges, nets	(43 183)	4 592	(23 677)

Les autres charges sont relatives aux rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants. Les autres produits étant en majorité des remboursements de prestations sociales.

19. Produits et charges financiers, nets

Les produits / (charges) financiers s'analysent comme suit (en euros) :

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
	6 mois	6 mois	12 mois
Produits financiers	8 212	66 305	84 948
Juste valeur option conversion et des BSOC	46 023	590 909	77 841
Plus values latentes	335	0	146
Total produits financiers	54 570	657 214	162 935
Charges financières	(21 892)	(43 616)	(48 402)
Moins values latentes	0	(12 573)	(19 765)
Total charges financières	(21 892)	(56 189)	(68 167)
Produits et charges financiers, nets	32 678	601 025	94 768

Les produits et charges financiers sont principalement constitués des plus-values de cession de valeurs mobilières de placement (classés en équivalents de trésorerie). Le faible niveau de produits financiers pour le 1er semestre 2010 étant en rapport avec le faible niveau de trésorerie sur la période. Aucun intérêt significatif n'a été reçu. La Société n'a pas versé d'intérêt significatif au cours des exercices présentés.

La juste valeur correspond à l'évaluation de l'option de conversion et des BSOC (voir Note 10.2 ci-dessus).

20. Impôts sur les bénéfices

Selon la législation en vigueur, la Société dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables pour un montant total de 64 175 298 euros au 30 juin 2010 contre 60 482 583 euros au 31 décembre 2009. La base active nette d'imposition différée n'inclut pas de différence temporaire passive.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 33,33%.

30 juin 2010

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables. Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultat jugées suffisamment fiables, la Société ne comptabilise pas les actifs nets d'impôt différé.

21. Engagements

A la date du 30 juin 2010, il n' ya pas eu d'évolution significative dans les engagements de la société par rapport à ceux qui ont été présentés dans les comptes de la société au 31 décembre 2009 et publiés dans la note d'opération ayant servi à l'introduction en bourse en date du 21 juillet 2010.

22. Relations avec les parties liées

Il n'y a pas eu d'évolution significative ou notable dans les rémunérations accordées aux trois membres du comité exécutif de la Société.

Toutefois, des transactions ont eu lieu postérieurement à la clôture et sont décrites dans le paragraphe 25.

23. Résultat par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Ce calcul prend en compte l'incidence de la division par deux du nominal de l'action évoquée supra.

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
	6 mois	6 mois	12 mois
Résultat de l'exercice	(3 257 825)	(4 488 597)	(8 451 770) 6 359
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	6 359 882	6 359 882	882
Résultat de base par actions (€/action)	(0,51)	(0,71)	(1,33)

24. Gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

Il n'y a pas eu d'évolution dans la gestion des risques financiers (risque de change, de liquidité, de taux d'intérêts et de crédit) par rapport aux informations publiées dans les comptes au 31 décembre 2009 et présentées dans la note d'opération ayant servi à l'introduction en bourse en date du 21 juillet 2010.

25. Événements postérieurs à la clôture

Prise de participations du management au capital de la Société

Comme annoncé dans le communiqué de la Société sur son site internet en date du 12 juillet 2010, auquel le lecteur se référera pour plus amples détails, 93.610 actions détenues par Crédit Agricole Private Equity ont été cédées aux membres de la Direction de la Société. Ces actions représentent 0,96% du capital de la société avant introduction en bourse et 0,58% du capital après augmentation de capital dans le cadre de l'introduction en bourse et exercice ou

30 juin 2010

conversion de l'intégralité des instruments donnant accès au capital. Le prix des actions cédées a été déterminé en appliquant une décote de 75% du prix de l'offre fixé à 3,40 €.

La répartition finale des 93.610 actions cédées aux différents membres de la Direction de la Société est présentée dans le communiqué sur l'introduction en bourse datée du 21 juillet 2010 et disponible sur le site internet de la société.

Introduction en bourse de la Société

Afin de pouvoir financer ses différents projets jusqu'au stade de commercialisation de ses différents produits, Novagali a réalisé son introduction en Bourse sur le marché Euronext en date du 21 juillet 2010, comme présenté dans le communiqué de presse disponible sur le site internet de la Société.

Les capitaux levés lui seront nécessaires pour les trois ans à venir jusqu'à l'étape où des revenus pourront être perçus de la part de futurs partenaires et licenciés et de la commercialisation des ses produits. Le montant des fonds levés s'est établi à 22 176 500 euros, au prix de 3,40 euros par action. Le flottant s'élève à 23,2% du capital de la Société. Conformément au contrat OCABSA (voir note 10.2) cette introduction en bourse est définie comme « non qualifiée », soit une levée de moins de 30 000 000 d'euros. Comme ils s'y étaient engagés avant l'introduction, tous les porteurs d'obligations ont apportés leurs titres à la conversion et exercés les BSA attachés, créant ainsi 3 409 092 actions nouvelles. Le capital de la Société s'élève à 16 274 532 actions (après conversion des OCABSA et exercice des BSA oca mais hors exercice des autres BSA et BCE en circulation.

Les actions sont admises à la négociation sur NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR0010915553 et le mnémonique NOVA.

Le capital après l'opération est réparti comme suit :

	Avant l'opération Actions de droit de vote		Après l'opération ⁽¹⁾ Actions de droit de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Membres du Conseil de surveillance	4 891 838	76,92	9 667 467	57,43
Alain Munoz	2	0,00	61 310	0,36
George Lasezkay	2	0,00	15 932	0,09
CDC Innovation ⁽²⁾	1 191 908	18,74	1 191 908	7,08
Auriga Partners ⁽²⁾	1 152 236	18,12	2 229 778	13,25
Edmond de Rothschild Investment Partners ⁽²⁾	840 676	13,22	2 543 878	15,11
Siparex / Sigefi ⁽²⁾	608 742	9,57	1 256 338	7,46
IDInvest Partners ⁽²⁾	602 272	9,47	1 872 323	11,12
Galinova ⁽²⁾	496 000	7,80	496 000	2,95
Autres actionnaires	1 468 044	23,08	7 165 341	42,57
FJCE ⁽²⁾	543 066	8,54	1 064 458	6,32
123 Venture ⁽²⁾	470 460	7,40	874 205	5,19
BML Healthcare ⁽²⁾	2	0,00	245 460	1,46
Crédit Agricole Private Equity	93 610	1,47	0	0,00
Chevrillon & Associés ⁽²⁾	113 636	1,79	113 636	0,68
Mercure Epargne Longue ⁽²⁾	113 636	1,79	113 636	0,68
Bernard Chauvin ⁽²⁾	113 636	1,79	344 917	2,05
Ban van der Kooij	20 000	0,31	20 000	0,12
Salariés	¥	0,00	607 256	3,61
dont offre réservée aux salariés	5	0,00	36 808	0,22
dont cession des actions Crédit Agricole ⁽²⁾	₩	0,00	93 610	0,56
Autres	8	0,00	4 200	0,02
Public	5	0,00	3 777 574	22,44
Total	6 359 882	100	16 832 808	100

⁽¹⁾ Après émission de 6 468 750 actions nouvelles dans le cadre de l'offre, exercice en intégralité des BSA et BCE en circulation, conversion en intégralité des OCABSA, exercice en intégralité des BSA_{oca}, émission de 36 808 actions dans le cadre de l'offre réservée aux salariés et cession au management des actions détenues par Crédit Agricole Private Equity.
(2) Signataires de l'engagement de conservation.

Novagali Pharma S.A.

Période du 1er janvier au 30 juin 2010

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels condensés de la société Novagali Pharma S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels condensés ont été établis sous la responsabilité de votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 25 « Evénements postérieurs à la clôture » relative aux conséquences de l'introduction en bourse de votre société.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels condensés.

30 juin 2010

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 31 août 2010

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Sylvain Quagliaroli

Franck Sebag